

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 4 novembre 2024

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Emmanuel CHERMETTE, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

Excusés : Mmes et MM. Denis GAROD, Annick MONLON, Mathieu POTHERAT et Gaëlle RAYNAUD.

Madame Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.

Quorum : 8

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 octobre 2024
- Déclarations d'intention d'aliéner
- Mise à jour du tableau de classement des voies communales – intégration de la rue de l'Égalité et du chemin des Écureuils
- Adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrit par le Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (CDG69) pour le risque « prévoyance » et approbation du montant de la participation financière ainsi que ses modalités de versement
- Décisions modificatives du budget principal
- Déclassement de la parcelle cadastrée section A n° 60
- Création d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie
- Compte-rendu des commissions
- Questions diverses

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 octobre 2024 est arrêté à l'unanimité.

▪ **Déclaration d'intention d'aliéner**

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la propriété en vente rue des Cluseaux.

▪ **Mise à jour du tableau de classement des voies communales – intégration de la rue de l'Égalité et du chemin des Écureuils**

Suite à la reprise des espaces publics et de la voirie du lotissement « Le Clos des Pasquiers » et du lotissement « Le Clos des Vignes », le Conseil Municipal décide de classer la rue de l'Égalité et le chemin des Écureuils dans les voies communales. Le tableau de classement des voies communales a été mis à jour.

▪ **Adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrit par le Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (CDG69) pour le risque « prévoyance » et approbation du montant de la participation financière ainsi que ses modalités de versement**

À compter du 1^{er} janvier 2025, les collectivités ont l'obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance au bénéfice de leurs agents. C'est pourquoi, en partenariat avec le Centre de Gestion du Rhône et la MNT, le Conseil Municipal approuve la convention d'adhésion en prévoyance, ainsi que les choix s'y afférents (niveau d'options et garanties). Le taux de cotisation a été fixé à 1.74 %. Le Conseil Municipal fixe également le montant de la participation financière de la commune à hauteur de 10€ par agent et par mois.

■ **Décisions modificatives du budget principal**

Le Conseil Municipal décide de modifier les inscriptions budgétaires afin de tenir compte des nouvelles recettes et dépenses sur le budget principal.

■ **Déclassement de la parcelle cadastrée section A n° 60**

Vu la nécessité de déclasser la parcelle cadastrée section A n°60 sur laquelle un projet de construction d'un immeuble avec Deux Fleuves Rhône Habitat (ex OPAC) va avoir lieu, le Conseil Municipal constate la désaffectation de cette parcelle (selon le plan de division - lot B) et prononce le déclassement du domaine public communal de cette dernière.

■ **Création d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie**

Compte-tenu de la revalorisation du poste de secrétaire de mairie (loi du 30 décembre 2023) les maires des communes de moins de 3500 habitants sont tenus de nommer un agent ayant les fonctions de secrétaire général de mairie. C'est pourquoi le Conseil Municipal décide de créer un emploi permanent de secrétaire général de mairie.

Compte-rendu des commissions :

Commission « Voirie »

- une étude est menée par la commission pour l'installation d'appuis vélos sur la commune, en partenariat avec Monsieur BLANCHIN de la Communauté de Communes Saône Beaujolais. Il est proposé d'installer 20 appuis vélos comme suit :

- 2 appuis au cimetière, route de Chiroubles
- 4 appuis à l'école
- 2 appuis à la mairie, rue Grolée, (travaux d'aménagement en cours)
- 4 appuis à la médiathèque et au commerce « Les Emplettes », route du Beaujolais (travaux d'aménagement en cours)
- 4 appuis à l'Escapade – Aire de jeux
- 4 appuis à l'Espace Capella

Commission « Vie scolaire »

- le prochain conseil d'école aura lieu ce mardi 5 novembre 2024. Un point budgétaire a été fait avec la directrice, et un dernier rendez-vous a eu lieu avec les institutrices pour les travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle.

- un menu à thème (Halloween) a eu lieu à la cantine, avec la participation des enfants de la garderie pour la confection des portes- menu, tous étaient ravis

- un renforcement des effectifs à la garderie du matin sera ponctuellement mis en place en fonction de la fréquentation

- projet éducatif et culturel : une troupe de théâtre interviendra prochainement auprès des classes de l'école élémentaire. Une représentation aura lieu à l'Espace Capella le vendredi 29 novembre prochain.

Commission « festivités »

- Marathon du Beaujolais : 23 novembre 2024 : 4600 coureurs sont annoncés au départ de Fleurie. La municipalité recherche des bénévoles pour aider à tenir le stand. Le rendez-vous est fixé à 07h30 place des Pasquiers.

Une course enfant est organisée en partenariat avec l'école. Des médailles seront fournies par les organisateurs du Marathon.

- Le repas des aînés aura lieu le 24 novembre prochain. 68 colis seront confectionnés pour les personnes âgées de plus de 75 ans avec le commerce « Les Emplettes » et seront distribués courant décembre.

Commission « Bâtiments »

- Travaux centre bourg :

La nouvelle salle associative a été réceptionnée. Quelques travaux de reprises (réserves) sont à prévoir. Une réflexion est lancée quant à sa dénomination, peut-être par le nom d'un astre dans la continuité de la salle Véga et la salle Luminis.

Le déménagement de la mairie aura lieu les 5 et 6 novembre 2024. L'accueil sera fermé au public durant ces deux jours.

Les travaux de construction de la nouvelle mairie avancent bien. Le terrassement de l'immeuble est terminé et la consolidation de la route a été finalisée.

▪ **Points divers** :

- Les plantations des arbres au terrain de boules débuteront le 5 novembre prochain.

- Suite au passage au LED de l'éclairage public, quelques dysfonctionnements persistent : 4 éclairages semblent défectueux (SAV) et une reprogrammation de l'extinction nocturne est à prévoir.

- PLUi-H : il sera arrêté courant du 1^{er} semestre 2025. Une réunion est prévue le 28/11 à 15h30 à Capella. Un premier point sera fait quant au zonage. Le but étant de conserver les zones actuellement constructibles. Au niveau économique l'objectif est de prévoir un agrandissement possible de la zone artisanale et d'en conserver sa centralité.

En termes de logements, le rapport du SCOT indiquait, à l'époque, la possibilité de créer 100 logements supplémentaires sur Lancié dont 80 % dans l'enveloppe urbaine. 50 % dans l'enveloppe urbaine semblerait être plus réalisable.

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) seront conservées à l'identique sauf pour le lotissement des Terres Dessus qui sera à supprimer puisqu'il a été totalement réalisé.

▪ **Questions diverses** :

Néant

PV arrêté le 2 décembre 2024,

Le Maire,
Jacky MENICHON



La secrétaire,
Christiane PESCE

